



A toute la population de la commune de Mont-Vully

Message du Conseil communal concernant la langue officielle de notre Commune

Madame, Monsieur,

Le Conseil communal vous fait part de sa position en ce qui concerne la langue officielle de la Commune de Mont-Vully **qui est et demeurera le français.**

Nous argumentons notre prise de position de la manière suivante :

L'article 6 de la nouvelle Constitution cantonale précise :

Art. 6 langues

Al 1 le français et l'allemand sont les langues officielles du Canton.

Al 2 leur utilisation est réglée dans le respect du principe de la territorialité :

L'Etat et les communes veillent à la répartition territoriale traditionnelle des langues et prennent en considération les minorités linguistiques autochtones.

Al 3 la langue officielle des communes est le français ou l'allemand. Dans les communes comprenant une minorité linguistique autochtone importante le français et l'allemand peuvent être les langues officielles.

Vu ce qui précède, nous considérons que notre devoir est de veiller au respect de la répartition traditionnelle des langues puisque historiquement notre commune a toujours été un territoire francophone. On ne peut renier notre histoire sans autre et votre Conseil communal tient fermement au maintien de cette territorialité francophone.

Statistiquement il y a effectivement une part importante d'habitants déclarés comme étant de langue maternelle allemande, mais en réalité la grande partie parle très bien le français et le reste le maîtrise suffisamment pour comprendre la documentation reçue de la commune. Dès lors la minorité de ceux ne comprenant pas le français n'est pas assez importante pour exiger l'allemand comme langue officielle, les frais découlant de son introduction étant trop élevés au regard de la grandeur de la commune.

Nous tenons aussi à rappeler qu'au moment du choix de venir s'établir librement dans notre commune la langue officielle était déjà le français et cela n'a, semble-t-il, pas été un problème. Probablement qu'à ce moment-là les autres critères comme par exemple une bonne situation géographique, des infrastructures en bon état, la beauté du paysage, une fiscalité attrayante, etc. ont été plus importants que celui de la langue.

Nous relevons aussi que la plupart des familles suisses alémaniques ayant choisi de venir s'établir chez nous malgré cette différence linguistique s'intègre très bien et nous en sommes heureux.

Il faut aussi relever que l'établissement de familles alémaniques au Vully est très profitable pour celles-ci puisque notre cercle scolaire est aussi uniquement francophone. L'école en français est sans aucun doute un facteur d'intégration indéniable pour les jeunes enfants d'une autre langue maternelle puisqu'ils seront rapidement de parfaits bilingues avec tous les avantages que cela apporte.

Sachez aussi qu'en cas de besoin l'une ou l'autre personne de notre administration communale est en mesure de vous donner les explications souhaitées en langue allemande.

Nous ne voulons pas, par cette prise de position, créer une polémique ou déclencher une guerre des langues qui serait stérile et néfaste. Nous sommes au contraire persuadés que vous comprendrez que notre point de vue se justifie tant historiquement que financièrement. L'essentiel pour nous est que chacun qui a choisi de venir chez nous, en pays francophone, soit heureux de son choix et puisse bénéficier pleinement de ce que notre commune offre. Autrement dit nous souhaitons que chacun réussisse son intégration dans le cadre que nous offrons et qui est historiquement le nôtre.

Avec nos meilleures salutations

Janvier 2016

Le Conseil communal de Mont-Vully